

Guide de rédaction de votre article

1/ Conseils de rédaction :

- Longueur : entre **5 000 et 10 000 signes**, espaces compris.
- Introduisez le texte avec un **chapô de 4 ou 5 lignes** présentant le sujet de l'article dans son ensemble. *A noter : Il n'est pas nécessaire de rédiger une partie introductive sur la thématique générale du dossier (description, enjeux, chronologie etc.), cela sera effectué dans l'édito.*
- **Évitez les mises en forme complexes** (non reproductibles pour le web : colonnes, tableaux complexes etc.)
- Favorisez les **phrases courtes**, dans un style plus journalistique que littéraire.
- Faites ressortir des **quelques phrases et mots-clés en gras**, tout au long du texte.
- Introduisez des **intertitres toutes les 10-15 lignes** qui reprennent les idées des paragraphes.
- Renseignez le **nom et fonction du ou des auteurs** en bas du texte

2/ Pièces à joindre à votre envoi

- **Une belle photo qui servira de vignette** pour l'affichage sur le site (A défaut nous choisirons dans notre banque d'image)
- Facultatif : des **image(s) d'illustration** pour le corps de l'article (photo, schéma, dessins)
 - ➔ *Seules les images avec une bonne résolution pourront être diffusées*
 - ➔ *Merci de s'assurer que diffusion est autorisée sur Construction21 et de nous indiquer les crédits photos à mentionner, le cas échéant.*
- Les **liens URL** vers le site de votre société, et éventuellement vers les sources, de préférence intégrées directement dans le texte
- **Les comptes Twitter/Facebook/LinkedIn**, à mentionner pour mieux relayer l'article sur les réseaux sociaux

Votre texte + images et liens sont à envoyer sous format Word à [dossiers @construction21.fr](mailto:dossiers@construction21.fr)

3/ Créer votre compte Construction21 (gratuit)

Les articles de dossiers doivent être rattachés à un compte utilisateur Construction21. [Pour créer un compte, allez en haut à droite de la page d'accueil](#)

- Il y a un **seul auteur** ➔ Créer un compte à son nom
- Il y a **plusieurs auteurs**, dans ce cas plusieurs options :
 - Choisir un des auteurs à qui rattacher l'article et lui créer un compte
 - Créer un compte au nom de la structure (*ex : nom : Construction / prénom : 21*)
 - Créer un compte au nom de deux personnes ([exemple](#))

Exemple d'article – les bonnes pratiques

Un titre court avec des mots clés



#8 - « Hybrider » : la clé pour financer la décarbonation des territoires

Une image de bonne qualité



Une introduction résumant le corps de l'article



Pour être à la hauteur de l'urgence climatique et décarboner nos territoires, les projets complexes doivent se multiplier, mêlant notamment acteurs publics et privés. Hybrider les modes de financement est indispensable pour un déploiement suffisamment rapide et ambitieux.

Des sous-titres toutes les 10-15 lignes



Oser les projets complexes pour atteindre nos objectifs climatiques

Pour respecter l'Accord de Paris, poser des panneaux photovoltaïques ne suffira pas. Faire reposer la transition sur les actions individuelles ou de petites initiatives autofinancées, non plus. Face à l'urgence climatique, **des projets plus complexes doivent aussi voir le jour, mixant à la fois les niveaux d'action et les parties prenantes impliquées.**

Des passages en gras pour mettre en évidence les idées majeures



ADEME, RTE, Négawatt... tous les scénarios prospectifs publiés récemment le rappellent : l'efficacité énergétique, voire la sobriété, sont des prérequis à toute démarche de décarbonation. Dans sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la France pose justement la réduction de moitié de nos consommations d'énergie comme un pilier pour atteindre la neutralité carbone en 2050. **Il faut des projets hybrides pour décarboner nos territoires** : mêler performance énergétique et développement des énergies renouvelables, rénovation des bâtiments et installation de panneaux solaires, pilotage centralisé des consommations d'énergie des bâtiments (via une GTB) et mise à disposition de bornes de recharge pour les véhicules électriques, remplacement des équipements énergivores de nos industries et valorisation de la chaleur fatale au sein de réseaux...

Décarboner nos territoires grâce à des financements hybrides

Les aides publiques et primes privées diminuent le reste à charge. Lancé à la rentrée 2020, le Plan France Relance a alloué 1,2 milliards d'euros à la décarbonation de l'industrie, et 6,7 milliards d'euros à la rénovation énergétique des bâtiments. Entre 2009 et 2020, le Fonds Chaleur de l'ADEME a distribué 2,6 milliards d'euros pour développer la production de chaleur renouvelable et de récupération. Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ont quant à eux représenté environ 3 milliards d'euros de primes travaux par an sur la 4ème période. Toutefois, **ces subventions publiques et privées couvrent rarement l'intégralité des financements nécessaires aux projets complexes.** Hybrider les modes de financement est alors indispensable pour qu'ils voient le jour.

Des photos, graphiques, infographies suffisamment grands



Ne pas oublier les crédits photos et images !



— Crédits : Greenflex, (typologie des usages énergétiques)

Renseigner les auteurs et leur poste/ titre



L'hybridation est clé à tous les niveaux pour décarboner nos territoires à temps : même les opérateurs de la transition doivent l'être. Combiner les financements ne va pas sans accompagnement technique et sans une vision d'ensemble, capable de déverrouiller le passage à l'action et de mettre en œuvre dans le bon ordre. Le financement est un frein lorsqu'on raisonne de façon silotée. En croisant les niveaux d'actions, les acteurs publics et privés, les modes de financement et les expertises, la décarbonation de nos villes et territoires devient pragmatique, massive et à la hauteur des enjeux.

Un article signé Laurent Grignon-Massé (EDF - Direction Stratégie et Développement) et Nathalie Mougeot (EDF - Direction Commerce)

Crédit photo : ©EDF - BETC / FAVELL HEATHER